

VIE SCOLAIRE

SERVICES PERISCOLAIRES

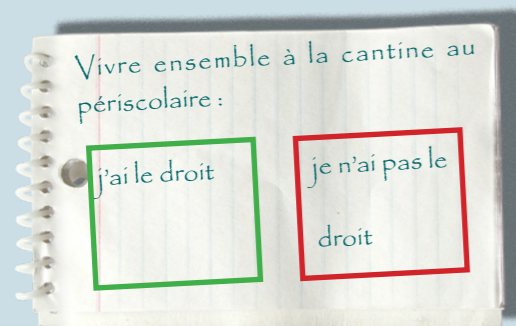
Face à une hausse des comportements inappropriés et pour que tous les usagers des services périscolaires puissent en bénéficier pleinement une « charte de vie commune » a été initiée avec les enfants. Cette démarche pédagogique a constitué un beau moment de partage entre les enfants, les agents et les élus.

Ce document une fois achevé sera annexé au règlement intérieur des services périscolaires.

Ce document permettra aux enfants de :

- Bénéficier au mieux des services mis à disposition
- Renforcer leur lien avec les agents en charge des services
- Se sentir en sécurité
- Développer leurs capacités de socialisation

Les enfants ont été impliqués dans cette démarche et une liste des incivilités qu'ils constatent au quotidien a été effectuée. Pour ceux qui le souhaitaient une illustration était possible. Les dessins recueillis seront affichés prochainement dans les lieux périscolaires.



JEUNESSE:

Centre Accueil et loisirs

Depuis le début de l'année 2021, le centre de loisirs a changé de prestataire. C'est désormais **Léo Lagrange** qui en assure le fonctionnement.

Ce centre de loisirs est géré par les 7 communes du plateau qui ont décidé de s'unir pour proposer aux enfants et aux parents une structure adaptée à leur demande.

Le centre de loisirs accueille de 7h30 à 18h30, les enfants de 3 à 12 ans à la salle des fêtes de Vinzier.

- Tous les mercredi durant l'année scolaire,
- Lors des vacances de la Toussaint, d'hiver, et de printemps,
- Lors des mois de Juillet et deux semaines en Août.

Pour plus d'informations : secretariat.gavot@leolagrange.org



CENTRE ACCUEIL

Mise en place d'un logiciel de facturation des services périscolaires.

A la fin de l'année scolaire 2020-2021, un logiciel sera mis en place pour assurer les réservations et le suivi des services municipaux de la cantine et du périscolaire en vu de la rentrée de septembre.

Madame, Monsieur,

Ce petit mot afin de vous remercier, vous, habitants de Larringes et Féternes qui avez témoigné de votre générosité à l'occasion de la distribution de nos calendriers 2021.

Nous avons été agréablement surpris et touchés par vos nombreux messages de soutien accompagnant vos dons nous motivant encore plus !

Un grand merci également aux mairies des 2 communes pour leur aide tout au long de l'année.

Grâce à vous, nous avons pu récupérer la moitié de notre recette habituelle (nous permettant ainsi d'assurer le fonctionnement annuel de notre amicale). Prenez soins de vous et en espérant pouvoir passer l'année prochaine.

Les sapeurs-pompiers de Larringes-Féternes



PHOTO MYSTERE

Dans l'Echo n° 2, Il fallait reconnaître le **lac doux**, dont l'appellation officielle est Etang de Chez Portay

coordonnées GPS: Latitude 46.35 et Longitude

Nouvelle énigme : Saurez-vous retrouver ce lieu?



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MAXIME JULLIARD / RÉDACTION : ANNIE MAYER, BERNADETTE BOUVIER, DOMINIQUE LACROIX, GÉRALDINE LACROIX, VALÉRIE BOULLET / RÉALISATION, MISE EN PAGE : JÉRÔME PRETI.



L'ECHO DES 3 FEES

Numero 3 Avril 2021



Chers amis,

Ce troisième écho de la mandature, sonne l'arrivée du printemps après un hiver rude tant sur le plan météorologique que sanitaire. Ces premiers rayons de soleil, nous redonnent un peu de gaité dans un quotidien plombé par la crise liée au Covid-19. Difficile de se projeter avec un tel degré d'incertitude. Néanmoins, nous devons ensemble réussir à surmonter cela en restant solidaires et attentifs aux autres.

Le début de l'année 2021 est marqué par plusieurs éléments du côté de la municipalité et notamment le vote du budget, traduisant ainsi la volonté politique des élus. Ce budget n'a pas été simple à bâtir du fait de l'incertitude que fait planer la crise sanitaire sur un certain nombre de recettes et également l'engagement de nouvelles dépenses dites sanitaires.

Malgré ces difficultés, de nombreuses actions devraient voir le jour en 2021.

La sécurisation des axes routiers demeure plus que jamais une priorité comme en atteste la mise en place de la phase test au carrefour de Curninges courant avril, la réfection du marquage au sol sur l'ensemble de la commune, la mise en place d'un radar pédagogique pour le secteur Grésy/Route de la Monnaie ou encore le lancement d'une étude de liaison piétonne entre le Chef-Lieu et Châteauvieux. Une campagne de gravillonnage sera de nouveau réalisée cette année avec un budget de 25'000€ contre 17'000€ l'an passé. Toutes ces actions viendront compléter les travaux réalisés sur l'éclairage public avec l'uniformisation des horloges et la sécurisation des coffrets électriques.

L'environnement et le patrimoine seront également deux domaines particulièrement ciblés en 2021 avec la création du verger communal, la sécurisation du tilleul de Châteauvieux et la réfection de l'ancien hangar des pompiers Chez-Divoz. Du côté des services techniques, de nouveaux équipements vont être livrés courant d'année afin de permettre un meilleur confort de travail qui se traduira forcément dans la qualité des réalisations.

Le soutien au secteur associatif se poursuivra cette année, bien que les contraintes sanitaires contraignent l'organisation de rassemblements festifs. Et enfin les services périscolaires vont se moderniser avec la mise en place d'un logiciel qui permettra aux utilisateurs plus de souplesse dans les moyens de paiement et facilitera le lien entre les services et les utilisateurs.

La municipalité reste prudente sur cette année 2021 avec des investissements modestes mais qui impacteront le quotidien des Féterniens. Cela permet également de constituer des réserves pour des projets d'envergures qui devraient voir le jour en 2022 et 2023 comme la construction d'une halle couverte et l'isolation de l'école maternelle ou encore l'enfouissement de certains réseaux en coordination avec les autres travaux et la réfection des voiries

Les projets ne manquent pas !

Bonne lecture à toutes et à tous et à bientôt dans le village.

MAXIME JULLIARD



ENVIRONNEMENT

Stop aux déchets sauvages !

Depuis plusieurs années, notre commune, comme bien d'autres, est victime d'incivilités croissantes de la part d'une minorité de personnes (dont toutes d'ailleurs, n'habitent pas Fêternes ...) qui déversent des déchets de toutes sortes dans la nature, surtout aux abords des zones humides et des cours d'eau.



Il est temps de dire **STOP** à ces agissements inacceptables, bien souvent signalés par les administrés. Ces dépôts sauvages, tout comme le brûlage des déchets, portent atteinte à l'environnement, mais aussi à la sécurité et à la salubrité publiques.

Nous bénéficions de la proximité d'une déchetterie intercommunale et des points d'apport volontaire sont répartis sur la commune, permettant le tri sélectif. La Mairie organise également deux campagnes annuelles de ramassage des encombrants, en porte à porte.

Que faire d'autres ?! Si ce n'est sensibiliser, plutôt que sanctionner ...

Rappelons que ces dépôts sauvages sont strictement interdits par la loi (article L541-2 du Code de l'Environnement) et que les contrevenants s'exposent à des sanctions financières, notamment (Code pénal).

La Commission Environnement y veillera, avec votre soutien ...

Soyons digne de ce que la nature nous offre et du site exceptionnel (labellisé) dans lequel nous avons choisi de vivre !

Rappel déchetterie de Vinzier:
Horaires d'hiver (1er Nov au 30 Avril)
Lundi/Mardi/Mercredi/Vendredi/Samedi
10h-12h / 13h30-17h00
Horaires d'été (1er Mai au 31 Octobre)
Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi/Samedi
9h30-12h / 13h30-18h00
jours fermés : Dimanche



VERGER

Rucher pédagogique et verger communal Plantation collective des premiers fruitiers ...

En préalable à l'installation prochaine des ruches de Monsieur BONMARIN (apiculteur professionnel avec qui la commune a passé une convention), une haie de noisetiers a été plantée pour séparer le rucher de l'espace réservé au verger communal.

Les premiers fruitiers, des espèces anciennes, ont été sélectionnés : Ils seront plantés avec l'aide des enfants de nos écoles, et sous le parrainage d'élus locaux.

Une petite cérémonie sera organisée pour l'occasion, à laquelle vous êtes invités, dans le respect des gestes barrières : **Rendez-vous derrière la salle des fêtes, le lundi de Pâques, 5 avril, à 11h.**



Notre verger s'étoffera progressivement au fil des ans, et nous y associerons également nos aînés.

Participation au programme Beeodiversity

La commune de FETERNES s'associe au projet Beeodiversity, porté par l'APIEME (Association pour la Protection de l'Impluvium des Eaux Minérale d'Evian) sur le territoire de l'impluvium.

Le « beemonitoring » est un outil pour étudier la diversité végétale et la pollution sur de grandes surfaces, et ce à faible coût, grâce aux abeilles.

Les objectifs sont multiples :

Évaluer l'état de l'environnement et, éventuellement, l'impact sur le territoire ;

Proposer des actions d'amélioration ciblées sur votre site afin d'améliorer la biodiversité et les pratiques de gestion.

Ainsi, 4 ruches seront installées ce printemps sur deux sites retenus par la municipalité.

Les premiers résultats des prélèvements seront connus en 2022.



QUALITE DE VIE

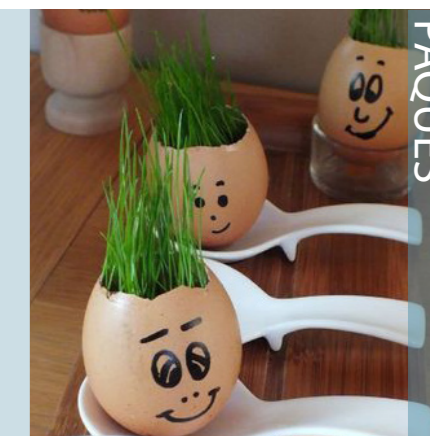
Pour Pâques réveillez votre créativité et votre main verte!! Fleurissez et aromatisez les bassins de la commune

Simplement en recyclant vos coquilles d'oeuf dans lesquelles vous faites germer toutes sortes de graines.

À vos pinceaux pour les rendre plus amusants, et plantez-les dans les bassins de la commune, puis envoyez vos photos www.feternes.fr

Vu notre succès de l'année dernière, le marché estival reprendra tous les vendredis soir de 17h à 21h de juin à fin août et toujours à la même place entre le terrain de foot et la salle des fêtes.

Nous voudrions voir grandir notre marché, alors si dans votre entourage vous connaissez des producteurs, artisans qui seraient intéressés, ils peuvent venir remplir une demande à l'accueil de la Mairie.



PAQUES

URBANISME

La commission d'urbanisme vous accueille, vous écoute et vous renseigne, ...

Pour rappel, rendez-vous peut-être pris chaque vendredi, entre 16h30 et 18h30.

Depuis l'installation du Conseil Municipal en juillet 2020, plus de 50 personnes ont été reçues.

Vous pouvez le consulter sur le site internet de la Mairie : <http://www.feternes.fr/1967-urbanisme.htm>

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 14 juin 2013, constitue, avec ses annexes (Plan de Prévention des Risques naturels, ZPPAUP, annexes sanitaires, ...), le document réglementaire de référence pour l'application du droit des sols sur notre commune.

Quelques chiffres :

Population 2018 : 1420 habitants (INSEE) : + 253 habitants entre 2000 et 2018 ; Logements 2016 : 707 (INSEE) :

Maison individuelles : 77 % ;

Résidences principales : 89 % ;

Logements locatifs sociaux : 37 (6,4 % des résidences principales).

Construction entre 2008 et 2018 : une centaine de logements (moins de 10/an).



PLU